

Chartes de garantie extrait des conditions générales de ventes L'As de Trèfle

7.1 – Règles générales

La garantie As de Trèfle ci-après définie concerne uniquement les matériels électriques, électroniques, informatiques de type périphériques et la téléphonie. La garantie prend effet à compter de la date d'achat, et ce pour une période de un an pour les téléphones et imprimantes à technologie laser et d'un an pour les autres produits. Les produits de marque Brother et Triumph Adler (3 mois pour les autres marques d'imprimantes), les produits de marque Apple, les produits de la marque SAMSUNG (hors lecteur-graveur et accessoires), les ordinateurs, six mois pour les destructeurs de documents ; un mois pour la téléphonie mobile et résidentielle et tablette Vitro, trois mois pour tous les autres appareils.

A l'expiration du délai de garantie géré par L'As de Trèfle, le client est invité à consulter le site internet du constructeur aux fins de vérifier si ce dernier offre ou non une garantie plus longue que celle offerte par L'As de Trèfle. Dans ce cas, le client fera son affaire personnelle de l'expédition du matériel et prendra en charge les frais d'expédition du produit.

Les produits soldés ne sont pas garantis. Le matériel étanche : le respect de la profondeur préconisée par les constructeurs étant impossible à contrôler, les défauts détachés ne sont pas garantis.

Le ticket de caisse ou la facture fait foi de garantie, et devra être présenté lors de toute réclamation. Tout appareil présentant des dysfonctionnements sera systématiquement contrôlé par notre service après vente avant toute décision de prise en charge dans le cadre de la garantie, et éventuellement d'un échange. La garantie s'entend retour atelier – toute intervention hors atelier même sous garantie engendrera la facturation d'un déplacement selon le tarif en vigueur. Toute intervention de nos services sur un appareil en bon état de fonctionnement sous garantie, mais mal utilisé ou mal configuré par le client, sera facturée forfaitairement à hauteur d'une heure de tarif main d'œuvre en vigueur, correspondant au temps passé au contrôle de l'appareil.

7.2 – Cadre d'application de la garantie

La garantie concerne tout vice de montage et de matériel imputable au constructeur, et prend en charge gratuitement les pièces et la main d'œuvre nécessaires à la remise en état. Elle ne s'applique pas si les avaries

constatées sont consécutives aux faits suivants : à un mauvais branchement ou à une mauvaise utilisation de l'appareil, à un non respect des directives de mise en route, et d'initialisation du constructeur, à une installation ou des branchements électriques non conformes aux normes, à des surtensions provenant du réseau électrique ou de la foudre, à une installation non protégée par un onduleur INLINE ou ONLINE, notamment pour tout le matériel informatique, à une maintenance sans précaution, ou à des chutes du fait du client, à la présence prolongée de piles sans utilisation de l'appareil ou des accessoires, entraînant des émanations de produits corrosifs ; à l'immersion ou l'aspersion de l'appareil dans ou par un élément liquide, à l'intervention d'un agent extérieur tel qu'inondation, humidité ou exposition à une source de chaleur, aux dommages consécutifs au non respect des instructions constructeurs, ou consécutif à un usage intensif ou industriel, au démontage par une personne étrangère à nos services et non habilitée par nos soins, à toutes modifications ou transformations (y compris numéros de série) effectuées par le client ou par une tierce personne, au défaut ou négligence d'entretien, aux dysfonctionnements et pertes de données liés au téléchargement d'éléments tels que des virus, aux dysfonctionnements liés à une mauvaise couverture géographique des émetteurs, et en général aux défauts propres au réseau local, aux dysfonctionnements liés à l'utilisation de produits ou accessoires non compatibles avec le matériel.

7.3 – Limitation de la garantie

La garantie ne s'applique pas aux pièces telles que : les ampoules, les fusibles, les courroies, les cartouches d'encre et toner, les piles, les batteries, et les têtes de lecture. Ne sont pas couvertes par la garantie toutes les données saisies par le client. Toute garantie supérieure à 1 an et proposée par le constructeur doit être prise en charge directement par le constructeur auprès du client final. Toute intervention de la société As de Trèfle au-delà de la première année de garantie est à sa discrétion. En cas de prise en charge de la garantie par la société As de Trèfle, au-delà de la première année, des frais de transport et d'intervention pourront être facturés au client final en l'ayant au préalable informé du montant précis et détaillé de cette intervention. Suivant

les produits et la date d'achat, la prise en charge de la réparation se fera soit par la société As de Trèfle, soit par le constructeur directement. Par mesure d'hygiène, les écouteurs et casques audio utilisés ne seront ni repris ni échangés. Toute sauvegarde de données nécessaire devra être effectuée par le client préalablement à son retour de matériel. La société As de Trèfle ne garantit en aucun cas les données contenues sur ce matériel, ni sa récupération. La société As de Trèfle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque perte de données se trouvant sur un disque dur ou un média. Conformément à l'ordonnance 2005-136 du 17 février 2005 et à l'article R211-4 du code de la consommation, les dispositions des présentes ne peuvent priver le consommateur de la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à le garantir contre toutes les conséquences des vices cachés de la chose vendue ou du service rendu. Cette clause n'est applicable qu'en cas de règlement complet de la commande. La société As de Trèfle n'est pas le producteur de tous les produits présentés, au sens de la loi n°98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux. La société As de Trèfle veillera à appliquer la garantie sur tout produit retourné dans les meilleurs délais. Toutefois, lorsque la réparation nécessitera le renvoi du produit au producteur, elle ne pourra être tenue pour responsable des éventuels retards du fait du producteur. D'autre part, le service après-vente de la société As de Trèfle choisira le transporteur chargé de livrer les marchandises au client. Compte tenu des modes de fabrication des écrans LCD, des défauts de pixels sont souvent inévitables. Ils ne constituent des vices de fabrication que s'ils divergent des spécifications et tolérances annoncées par le constructeur et dans tous les cas le nombre de pixel manquant doit être supérieur à 5. Les produits déposés auprès de notre service SAV seront tenus à la disposition de notre clientèle aux horaires d'ouverture habituels pendant une durée de 3 mois à compter de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai les produits seront la pleine propriété de la société L'AS DE TRÈFLE.

En cas de litige, le client peut demander l'intervention d'un organisme de médiation appelé Médiation du Commerce coopératif et Associé FCA – 77, rue de Loumel 75015 Paris //www.mcca-mediation.fr

Dernière maj 22/03/2017

Chartes de garantie extrait des conditions générales de ventes L'As de Trèfle

7.1 – Règles générales

La garantie As de Trèfle ci-après définie concerne uniquement les matériels électriques, électroniques, informatiques de type périphériques et la téléphonie. La garantie prend effet à compter de la date d'achat, et ce pour une période de un an pour les téléphones et imprimantes à technologie laser et d'un an pour les autres produits. Les produits de marque Brother et Triumph Adler (3 mois pour les autres marques d'imprimantes), les produits de marque Apple, les produits de la marque SAMSUNG (hors lecteur-graveur et accessoires), les ordinateurs, six mois pour les destructeurs de documents ; un mois pour la téléphonie mobile et résidentielle et tablette Vitro, trois mois pour tous les autres appareils.

A l'expiration du délai de garantie géré par L'As de Trèfle, le client est invité à consulter le site internet du constructeur aux fins de vérifier si ce dernier offre ou non une garantie plus longue que celle offerte par L'As de Trèfle. Dans ce cas, le client fera son affaire personnelle de l'expédition du matériel et prendra en charge les frais d'expédition du produit.

Les produits soldés ne sont pas garantis. Le matériel étanche : le respect de la profondeur préconisée par les constructeurs étant impossible à contrôler, les défauts détachés ne sont pas garantis.

Le ticket de caisse ou la facture fait foi de garantie, et devra être présenté lors de toute réclamation. Tout appareil présentant des dysfonctionnements sera systématiquement contrôlé par notre service après vente avant toute décision de prise en charge dans le cadre de la garantie, et éventuellement d'un échange. La garantie s'entend retour atelier – toute intervention hors atelier même sous garantie engendrera la facturation d'un déplacement selon le tarif en vigueur. Toute intervention de nos services sur un appareil en bon état de fonctionnement sous garantie, mais mal utilisé ou mal configuré par le client, sera facturée forfaitairement à hauteur d'une heure de tarif main d'œuvre en vigueur, correspondant au temps passé au contrôle de l'appareil.

7.2 – Cadre d'application de la garantie

La garantie concerne tout vice de montage et de matériel imputable au constructeur, et prend en charge gratuitement les pièces et la main d'œuvre nécessaires à la remise en état. Elle ne s'applique pas si les avaries

constatées sont consécutives aux faits suivants : à un mauvais branchement ou à une mauvaise utilisation de l'appareil, à un non respect des directives de mise en route, et d'initialisation du constructeur, à une installation ou des branchements électriques non conformes aux normes, à des surtensions provenant du réseau électrique ou de la foudre, à une installation non protégée par un onduleur INLINE ou ONLINE, notamment pour tout le matériel informatique, à une maintenance sans précaution, ou à des chutes du fait du client, à la présence prolongée de piles sans utilisation de l'appareil ou des accessoires, entraînant des émanations de produits corrosifs ; à l'immersion ou l'aspersion de l'appareil dans ou par un élément liquide, à l'intervention d'un agent extérieur tel qu'inondation, humidité ou exposition à une source de chaleur, aux dommages consécutifs au non respect des instructions constructeurs, ou consécutif à un usage intensif ou industriel, au démontage par une personne étrangère à nos services et non habilitée par nos soins, à toutes modifications ou transformations (y compris numéros de série) effectuées par le client ou par une tierce personne, au défaut ou négligence d'entretien, aux dysfonctionnements et pertes de données liés au téléchargement d'éléments tels que des virus, aux dysfonctionnements liés à une mauvaise couverture géographique des émetteurs, et en général aux défauts propres au réseau local, aux dysfonctionnements liés à l'utilisation de produits ou accessoires non compatibles avec le matériel.

7.3 – Limitation de la garantie

La garantie ne s'applique pas aux pièces telles que : les ampoules, les fusibles, les courroies, les cartouches d'encre et toner, les piles, les batteries, et les têtes de lecture. Ne sont pas couvertes par la garantie toutes les données saisies par le client. Toute garantie supérieure à 1 an et proposée par le constructeur doit être prise en charge directement par le constructeur auprès du client final. Toute intervention de la société As de Trèfle au-delà de la première année de garantie est à sa discrétion. En cas de prise en charge de la garantie par la société As de Trèfle, au-delà de la première année, des frais de transport et d'intervention pourront être facturés au client final en l'ayant au préalable informé du montant précis et détaillé de cette intervention. Suivant

les produits et la date d'achat, la prise en charge de la réparation se fera soit par la société As de Trèfle, soit par le constructeur directement. Par mesure d'hygiène, les écouteurs et casques audio utilisés ne seront ni repris ni échangés. Toute sauvegarde de données nécessaire devra être effectuée par le client préalablement à son retour de matériel. La société As de Trèfle ne garantit en aucun cas les données contenues sur ce matériel, ni sa récupération. La société As de Trèfle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque perte de données se trouvant sur un disque dur ou un média. Conformément à l'ordonnance 2005-136 du 17 février 2005 et à l'article R211-4 du code de la consommation, les dispositions des présentes ne peuvent priver le consommateur de la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à le garantir contre toutes les conséquences des vices cachés de la chose vendue ou du service rendu. Cette clause n'est applicable qu'en cas de règlement complet de la commande. La société As de Trèfle n'est pas le producteur de tous les produits présentés, au sens de la loi n°98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux. La société As de Trèfle veillera à appliquer la garantie sur tout produit retourné dans les meilleurs délais. Toutefois, lorsque la réparation nécessitera le renvoi du produit au producteur, elle ne pourra être tenue pour responsable des éventuels retards du fait du producteur. D'autre part, le service après-vente de la société As de Trèfle choisira le transporteur chargé de livrer les marchandises au client. Compte tenu des modes de fabrication des écrans LCD, des défauts de pixels sont souvent inévitables. Ils ne constituent des vices de fabrication que s'ils divergent des spécifications et tolérances annoncées par le constructeur et dans tous les cas le nombre de pixel manquant doit être supérieur à 5. Les produits déposés auprès de notre service SAV seront tenus à la disposition de notre clientèle aux horaires d'ouverture habituels pendant une durée de 3 mois à compter de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai les produits seront la pleine propriété de la société L'AS DE TRÈFLE.

En cas de litige, le client peut demander l'intervention d'un organisme de médiation appelé Médiation du Commerce coopératif et Associé FCA – 77, rue de Loumel 75015 Paris //www.mcca-mediation.fr

Dernière maj 22/03/2017